



Ahetze, le 9 novembre 2022

Dossier suivi par : Marine AZAM
DFI-RH - 05.59.41.95.20
comptabilite@ahetze.fr
Réf : PE/FL/MA – 2022CE177

OBJET : Dépôt des dossiers de demande de subvention 2023

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, les élus de la commune d'Ahetze seront amenés à statuer sur l'attribution des subventions aux associations en début d'année prochaine.

Aussi, si vous souhaitez solliciter la commune dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, je vous prie de bien vouloir me retourner votre dossier de demande de subvention au plus tard le **16 janvier 2023**. Ce dernier devra obligatoirement être constitué des éléments suivants :

- Formulaire de demande de subvention CERFA N°12156*05 accompagné des pièces jointes précisées dans la notice explicative (téléchargeables sur le site de la commune www.ahetze.fr ou sur le site www.service-public.fr) ;
- Rapport annuel et compte administratif de l'année 2022.

Tout dossier incomplet ou déposé après le 16 janvier ne pourra malheureusement pas être instruit par les différentes commissions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Ramuntxo GOYHETCHE
Adjoint à la vie associative

